

République française  
Département de l'Ardèche  
Commune de Saint Alban Auriolles

-----  
**Favoriser le développement des énergies renouvelables :**  
**Un enjeu national mais aussi local**  
-----

**Proposition d'une zone d'accélération des énergies renouvelables.**

Notre pays, mais aussi de nombreuses familles ardéchoises, dépendent encore fortement des énergies fossiles (gaz, pétrole...) au quotidien (déplacements, chauffage...), avec les impacts environnementaux et financiers que nous constatons tous, collectivités et citoyens.

Aussi, au regard des enjeux largement partagés :

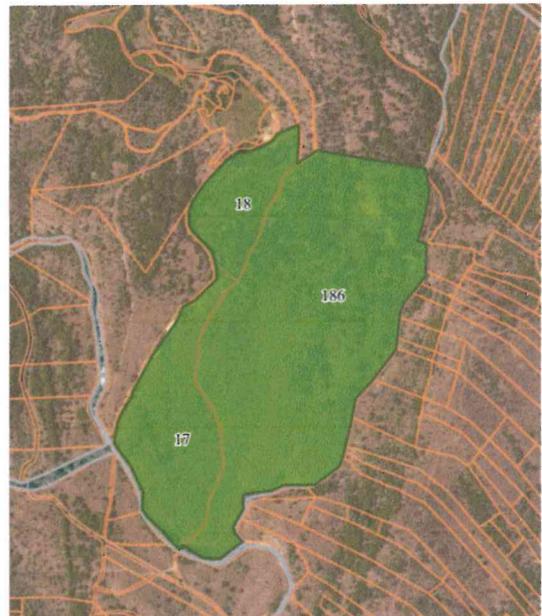
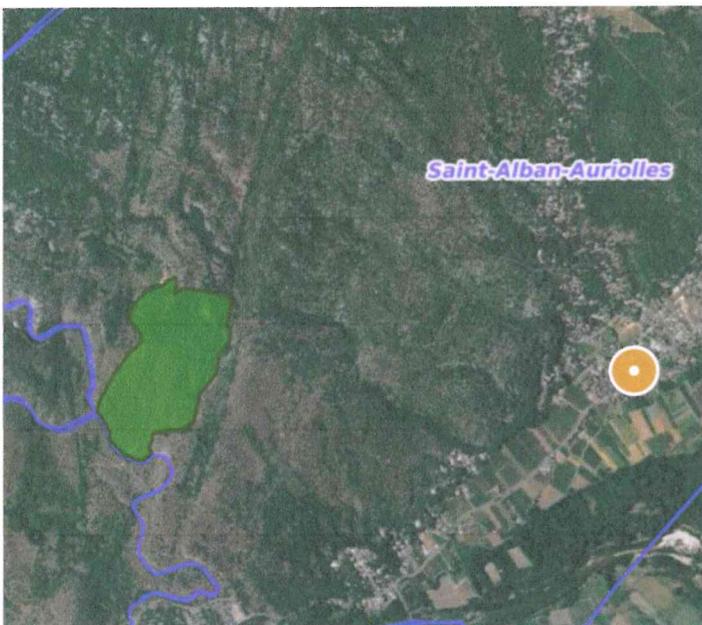
- De concrétiser une transition énergétique grâce au développement des énergies renouvelables, solaire en particulier,
- Et de permettre ainsi une plus grande indépendance énergétique grâce à une énergie produite localement et dont les prix ne sont pas soumis à la situation instable de la plupart des pays producteurs de pétrole.

La commune de Saint Alban Auriolles propose la création d'une zone d'accélération pour le développement d'un parc solaire au sol sur les parcelles 17, 18 et 186 (secteur sud de la parcelle), section OB du cadastre communal (voir plan ci-dessous).

Ainsi, l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, propose aux communes de définir des zones d'accélération pour contribuer activement au développement de la production d'énergies renouvelables au niveau local, et ainsi contribuer aux objectifs de transition et d'indépendance énergétiques régionaux et nationaux fixés.

La zone proposée dispose d'une surface potentielle de 31,5 hectares, qui fera ensuite l'objet des études nécessaires pour définir au mieux les conditions d'implantation dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires applicables, environnementales en particulier.

Le projet sera couplé à l'installation d'un jeune agriculteur sur le site d'implantation. Il permettra aussi le renforcement des possibilités effectives de lutte contre l'incendie sur le secteur ouest/sud-ouest de la commune.



Nous restons à votre écoute sur cette proposition.

Contact mairie : Tél 04 75 39 65 04 ; dossier disponible avec registre de consultation, aux horaires d'ouverture.

Saint Alban Auriolles, le 00/10/2023